le ROURÉTAN

REVUE D'INFORMATIONS MUNICIPALES

JUILLET 2023 - N° 52

Mairie du Rouret
Allée des Anciens Combattants
Tel : 04 93 77 20 02
www.lerouret.fr

UN BUDGET 2023
au service des habitants

ENVIRONNEMENT
La biodiversité à cœur

PROJETS
la médiathèque livrée fin 2024

SOMMAIRE

FINANCES 4

BUDGET 2023
« MAINTENIR UN HAUT NIVEAU DE SERVICES À LA POPULATION »

PROJETS 6

CRÈCHE ET RÉSIDENCE SENIORS
LA 1ère PIERRE D'UN ÉQUIPEMENT SYMBOLE

UNE MÉDIATHÈQUE FIN 2024

VIDEOPROTECTION 9

QUINZE NOUVELLES CAMÉRAS INSTALLÉES AU VILLAGE

URBANISME 10

LE PLU : L'ESSENTIEL DES DONNÉES

ENVIRONNEMENT 12

PLANTATIONS, NICHOIRS, MANGEOIRES

SÉCHERESSE/INCENDIE SOYONS TOUS VIGILANTS

QUESTIONS-RÉPONSES 16

PATRIMOINE 18

BÂTIR NOTRE AVENIR SUR LA RICHESSE DE NOTRE PASSÉ

LA PAROLE À... 20

VIE LOCALE 22

LES NOUVEAUX COMMERÇANTS 23

AGENDA 24

Édité par la Mairie
du Rouret
Allée des Anciens Combattants
06 650 Le Rouret
Tél. : 04 93 77 20 02

Directeur de la Publication :
Gérald Lombardo

Crédit photos/illustrations :
© Mairie du Rouret,
Shutter Images,
DR

Rédaction - Conception :
SudEast Info

Imprimerie Perfectmix
Villeneuve-Loubet
www.perfectmix.fr

Chères Rourétanes, Chers Rourétans,

Dans l'inéluctable avancée du temps s'organisent tous les progrès, toutes les transformations et tous les défis de l'avenir à relever.

Défi d'un Rouret, village jardin niché au creux d'un écrin végétal, à la personnalité accueillante, attachante et conviviale qu'il convient de préserver.

Défi aussi d'un village qui se doit, comme tous les lieux de vie, de participer aux efforts de solidarité et de fraternité favorisant le vivre ensemble.

Ce vivre ensemble, en dehors de tout repli sur soi, passe par la nécessité absolue de donner la possibilité d'un toit à toutes les générations.

Cela, vous le constatez, entraine des mutations de notre environnement villageois familier, provoquant parfois en nous la nostalgie du passé ou le regret de voir les choses changer.

La vie qui avance change tout, tout le temps, et celui qui de façon complaisante vous dirait qu'il faut cesser tout développement de l'habitat au Rouret, ne tiendrait qu'un propos manipulateur sans attache avec la réalité. Car, et vous le savez, la loi est claire : toutes les communes de France de plus de 3500 habitants sont tenues de réaliser un éventail de logements dans la cohérence d'une mixité sociale, convenant à toutes les catégories socioprofessionnelles.

Des logements en mixité des diverses conditions de vie : un objectif à poursuivre. Car, et vous vous en doutez, ajouter uniquement de l'habitat social entrainerait la matérialisation de quartiers d'exclusion.

Imagination, créativité, implication pour répondre à la loi, ambitions, volonté déterminée pour sauvegarder l'atmosphère heureuse et plaisante que nous offre notre village.

Attelés à l'ensemble de ces défis, nous travaillons avec passion pour éviter que l'Etat, sous la directive de son représentant, s'empare du sujet en lieu et place de la commune.

Puisqu'il faut savoir, M. le Préfet est en droit de préempter les terrains mis à la vente, en devoir également d'imposer dans tous les P.L.U les obligations utiles à la création de logements et en pouvoir aussi de les réaliser. Dans ce contexte captif, nous agissons avec discernement pour, d'une part conserver un modèle choisi de développement villageois, et d'autre part pour imposer la meilleure facture architecturale à tous les projets, tout en protégeant les quartiers pavillonnaires existants de toute urbanisation.

A défaut d'œuvrer en respect des lois habitat/logement, en conséquence défavorable, le Rouret pourrait se retrouver sous le régime très permissif d'un urbanisme d'Etat posé sur le R.N.U (Règlement National d'Urbanisme).

Avec vous chères Rourétanes, chers Rourétans, bien dans la volonté de valoriser, enrichir, et compléter la commune des services et commerces manquants, c'est avec foi, humilité, travail et assiduité que je reste votre premier dévoué…

Bien cordialement,

Gérald Lombardo,
Maire du Rouret
Conseiller Départemental
Vice-Président aux finances de la CASA

ENSEMBLE
LE ROURET AU CŒUR

BUDGET 2023
« MAINTENIR UN HAUT NIVEAU DE SERVICES À LA POPULATION »

Dans un contexte économique difficile, les élus ont adopté un budget combinant rigueur de gestion et investissements stratégiques pour garantir le bien-être et le vivre-ensemble des Rouretans. Avec une nécessaire hausse de la fiscalité communale sur le foncier bâti de 2,52 points.

La feuille de route est claire : maintenir les services publics indispensables aux habitants tout en poursuivant le plan d'investissements engagé. Une politique volontariste qui implique un effort continu sur les voiries et réseaux, la réalisation de la nouvelle crèche ou encore des mesures favorisant la transition écologique. Le budget 2023 voté par les élus de la commune le 30 mars dernier permet aussi d'anticiper les besoins futurs avec des acquisitions foncières (pour une future école, par exemple) et le lancement d'études qui prépareront le village de demain.

En préambule, le premier magistrat a tenu à rappeler les contours de l'action municipale et l'engagement financier qui en découle. « Apprécier l'avenir d'une communauté de destins, c'est se préoccuper du cadre de vie pour toutes les générations dans **un intérêt général bien compris : la qualité des écoles, les équipements existants, la qualité de la voirie, de son entretien, le renouvellement des réseaux en sous-sol (l'eau potable, l'assainissement), les poteaux incendie, l'entretien des espaces verts, des cheminements piétonniers, des berges des ruisseaux, de tous les bâtiments communaux, du cimetière, le renouvellement de l'éclairage public (...)**. Entretenir, nettoyer, réparer, rénover sont, toutes, des tâches du quotidien. Elles passent souvent inaperçues mais demandent de l'engagement financier ».

Ces exigences se conjuguent avec une indispensable rigueur de gestion budgétaire à l'heure où la situation économique du pays tend les finances. Ainsi, l'**inflation**, qui s'élevait à **6,2%** en 2022, **impacte les dépenses communales tout comme la hausse des coûts énergétiques de près de 40%** par rapport à 2021 **(+310 000 €)**. A ces dépenses de fonctionnement supplémentaires, il faut ajouter l'augmentation des charges de personnel (à effectifs constants) en raison de la hausse du point d'indice des agents de 3,5% et de la revalorisation de la grille indiciaire des personnels de catégorie C **(+110 000 €)**. L'occasion pour le premier magistrat de remercier ses agents. Et de rappeler : « Nous sommes une commune de presque **4 200 habitants**, on pourrait, selon notre strate démographique, avoir **50** à **52 agents communaux** aux services. Nous en comptons **40** qui s'investissent avec implication, engagement au service de cette commune ».

240 000 €
DE PRÉLÈVEMENTS D'ÉTAT

De l'autre côté de la balance budgétaire, **la baisse continue de la Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'Etat** (-38,38% depuis 2017) et, dans une moindre mesure des Dotations communautaires (-10,42%) entraînent **des recettes communales en baisse**. Et, la décision de supprimer la Taxe d'habitation sur les résidences principales prive les élus d'une partie de leur capacité d'arbitrage sur l'évolution des ressources utiles aux besoins locaux.

FINANCES

- La taxe d'habitation est totalement supprimée, hormis les Taxes O.M, sur le foncier bâti et non bâti.
- Les bases fiscales du Rouret qui servent à calculer votre impôt sont les plus faibles comparées aux villages voisins.
- À taux d'imposition égal l'impôt participatif des contributeurs est plus faible au Rouret.
- La contribution des propriétaires du foncier bâti et non bâti reste le seul impôt direct communal.
- La facture d'électricité évolue en prévision de plus de 130% entre 2022 et 2023.

Si la rigueur de gestion de l'équipe municipale a été soulignée (vote à la majorité du compte administratif 2022), le contexte économique a contraint les élus à programmer une hausse de la fiscalité locale (foncier bâti et taxe d'habitation sur les résidences secondaires). Une hausse nécessaire pour équilibrer les comptes, comme l'explique l'adjoint aux finances, Maurice Casciani : outre les charges supplémentaires déjà évoquées, **la commune doit « affronter des prélèvements d'Etat pour un total de 240 000 €** (Fonds de péréquation intercommunal et communal pour **80 000 €** et amende loi SRU pour **160 000 €**). »

109 800 €
DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le passage de la taxe locale sur le foncier bâti de **25,27%** à **27,80%** et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires de **14,77%** à **16,22%** « **permet de rétablir l'équilibre en épargne nette** pour avancer dans les investissements nécessaires pour 2023 ».

Des investissements dont le montant total s'élève à **8 102 459 €** (dont 5 390 545 € pour l'opération Crèche/logements Les Amandiers).
Enfin, lors de ce conseil municipal, les élus ont décidé d'octroyer des subventions à hauteur de **109 800 €** aux associations de la commune, dont **80 000 € au centre de loisirs « L'école buissonnière du Rouret »**.

	TAXE TAUX 2022	TAUX 2023
Taxe d'habitation	14,77 %	**16,22 %**
Taxe sur le foncier bâti	25,27 %	**27,80 %**
Taxe sur le foncier non bâti	71,80 %	**71,80 %**

LES INVESTISSEMENTS 2023

OPÉRATIONS	COÛTS
Programme «Les Terrasses du Midi» (provisoire)	1 470 000 €
Opération Crèche/logements «Les Amandiers» (provisoire)	5 390 545 €
Travaux de voirie/réseaux divers et équipements du domaine public	731 000 €
Frais d'études	183 000 €
Transition écologique / environnement	23 688 €
Programme de travaux et d'équipement du théâtre municipal	63 000 €
Programme de travaux et d'équipement du groupe scolaire et de la crèche «Vitamine»	35 000 €
Equipement des services	35 000 €
Travaux de gros entretien de l'église	10 000 €
Phase 2 de la mise aux normes de l'adressage de la commune	52 000 €

UNE MÉDIATHÈQUE FIN 2024

En 1990, une bibliothèque associative s'installe au Rouret. Un beau succès puisque cent cinquante familles y sont aujourd'hui adhérentes. Depuis l'année dernière, la municipalité réfléchit à la création d'une médiathèque afin d'offrir à la population un service public pérenne autour de culture, de la lecture publique. Pour construire cette médiathèque de 185 m², la commune compte acquérir des locaux ; les travaux seront effectués dans le courant 2024 pour une ouverture prévue à la fin de l'année prochaine. À terme elle a pour vocation d'intéresser un bassin de population de 6 000 personnes.

UNE BOÎTE DE RETOUR

Une idée originale et surtout bien pratique est prévue : une boîte de retour de livres sera installée à l'extérieur de la médiathèque. Ainsi quand la médiathèque sera fermée, vous pourrez déposer livres et autres documents dans cette boîte.

L'accent sera mis sur les tout-petits, enfants, scolaires, jeunes.
Les élus souhaitent que la médiathèque soit conçue comme un lieu dynamique offrant une qualité d'accueil et favorisant une grande proximité avec les usagers. C'est pourquoi l'organisation spatiale de la médiathèque sera décloisonnée pour encourager le croisement des publics. Il y aura notamment un espace café et travail, un espace jeux-détente pour les jeunes. Chaque zone aura donc une atmosphère caractéristique. Sachez enfin que la commune souhaite que cette médiathèque porte le nom d'une poétesse féminine.

LES COLLECTIONS ET LE CATALOGUE
Les usagers (ou non-usagers) auront la possibilité de se connecter à leur compte et de réaliser les démarches en ligne, à toute heure et en tout lieu mais aussi de découvrir les différentes animations organisées tout au long de l'année par la médiathèque.

DIFFÉRENTS ATELIERS

Petit à petit, la médiathèque mettra en place différentes actions comme des ateliers pour enfants pendant les vacances scolaires et les mercredis, un café lectures, des expositions, un atelier cuisine, un atelier photo ainsi que des résidences d'auteurs.

CRÈCHE ET RÉSIDENCE SENIORS
LA 1ère PIERRE D'UN ÉQUIPEMENT SYMBOLE

Un projet qui, avec la pose de la première pierre, est, enfin, devenu une réalité. Gérald Lombardo n'a d'ailleurs pas caché sa joie : "Depuis que je suis maire, c'est bien la première fois que j'organise une cérémonie pour lancer le démarrage des travaux d'un nouvel équipement". Pour lui, la construction de cette infrastructure est plus qu'un symbole, c'est un accomplissement.

Après avoir acquis le terrain nécessaire, initialement préempté pour le compte de la commune par l'EPF PACA (Etablissement public Foncier), la commune s'associe avec un bailleur social pour concrétiser le double projet public d'intérêt général de crèche et de logements.
Sept ans plus tard, les travaux vont enfin pouvoir commencer à la fin de ce mois de juillet. Ils devraient durer un an et demi puisque l'ouverture de la crèche est prévue à la fin de l'année 2024.
A terme, cette infrastructure comprendra onze logements sociaux, une crèche de cinquante-soixante berceaux, l'installation de l'ensemble des surfaces de dortoirs, de jeux et d'accueil, sur le seul niveau du rez de jardin, la création d'une cour-jardin fermée, une végétalisation renforcée. Avec trente-cinq arbres plantés, dix-huit places de parkings publics extérieurs et huit places de parkings en sous-sol destinées au personnel.
Le projet s'inscrit dans une démarche de haute qualité environnementale du point de vue de son orientation, de ses larges ouvertures, du choix de ses matériaux.

Le coût total des travaux au terme de la consultation des entreprises s'élève à **5 366 444,76 € HT**.
Plusieurs partenaires ont été sollicités et la commune a obtenu des subventions d'un montant total de **2 218 024 €** : **445 000 €** de la CAF, **450 000 €** de l'Etat, **871 470 €** de la CASA, **621 144 €** du Département des Alpes-Maritimes, **130 500 €** de la Région SUD- PACA.

QUINZE NOUVELLES CAMÉRAS INSTALLÉES AU VILLAGE

L'inauguration du nouveau réseau de vidéoprotection a eu lieu le 5 mai par Monsieur le maire du Rouret ; Eric Pauget, député, et Jean-Claude Geney, sous-préfet.

Jusqu'alors trois sites du centre-village étaient surveillés par des caméras (mairie, groupe scolaire et abords du théâtre). De nouvelles caméras ont été installées sur le territoire communal.

L'objectif : favoriser la protection des personnes et des biens. Faciliter les recherches ou les interventions des forces de l'ordre. Epauler en lien avec la gendarmerie les deux agents de la Police municipale actuellement en fonction sur le territoire.

Le centre de vision est basé dans les locaux de la Police municipale. La vie privée est également protégée puisque des masques sont appliqués sur le système de surveillance. Par exemple, si la caméra filme un immeuble ou une maison, les fenêtres sont automatiquement masquées.

Quinze nouvelles caméras, qui fonctionnent jour et nuit : quatorze dômes et une caméra fixe. Leur champ d'action s'étend sur quatre secteurs de la commune :

- le centre du village avec huit nouvelles caméras,
- le secteur Saint Pons et le citystade,
- le secteur des commerces du Collet et de La Poste,
- le secteur du collège.

Espace visionné
Arcades Mairie
Mairie
Centre village
Route d'Opio
Maison du terroir
parking maison du terroir
Arrière école
Ecole Elémentaire
Pôle Culturel entrée
Arrière Pôle culturel
St Pons
Route de Nice
Parking St Pons
Collège
City stade
Commerces du Collet
Pharmacie La Poste
La roseraie

PROCHAINE ÉTAPE

En raison de l'accueil de nouveaux habitants, la commune envisage de poursuivre la sécurisation du centre du village.

Ainsi, neuf nouvelles caméras pourraient être installées sur deux sites : Les terrasses du midi et Chantebelle.

LE PLU
L'ESSENTIEL DES DONNÉES

1 **Le nécessaire « blotissement »** de l'habitat **dans le modèle des villages d'autrefois** nous invite à rendre la densité acceptable, cela implique de faire preuve de réflexion en introduisant de l'harmonie architecturale et des ambiances villageoises allant vers le meilleur cadre de vie.

Un cadre de vie conjuguant qualité d'usage, qualité paysagère, qualité des alignements de façades de constructions, des espaces publics, création de nouveaux lieux de sociabilité, de services, de loisirs, de commerces, et harmonie du vivre ensemble.

2 Pour économiser le foncier et les espaces naturels, **l'étalement pavillonnaire c'est fini**, eu égard la priorité des lois de développement de l'habitat collectif, de protection de l'environnent qui impose **l'impératif de densifier les cœurs de villes et de villages**, même s'il est vrai que le rêve de beaucoup de jeunes familles reste encore et toujours celui de posséder et de vivre dans une maison individuelle..

3 **Le document communal modifié et précisé**
Pour faire rimer création villageoise et :
- **Qualité** du cadre de vie
- **Offre** de commerces et de services
- **Respect** des sites et de l'environnement
- **Intégration** d'espaces verts au tissu villageois
- **Économie** du foncier
- **Création** d'infrastructures

4 ● **L'objectif de la modification a été d'enrichir le document communal du droit des sols (PLU)** suite aux propositions d'architectes, de constructeurs et de propriétaires de terrain relatives à des opérations de construction, qui qualitativement ne donnèrent pas les bonnes réponses aux nécessités d'insertion dans les sites, à la bonne installation dans les différents reliefs de terrain, et au bon agrément architectural attendu, et par conséquent au cadre de vie en général.

Aller plus loin pour affirmer et renforcer les obligations de fabriquer un cadre de vie dans une logique de réflexion engagée pour déployer un instrument référentiel réglementaire, encore plus réaliste et pragmatique, obligeant à une garantie de résultats pour chaque projet à venir…

● Ce référentiel s'appuie également sur les avis des Personnes Publiques Associées (PPA) qui nous ont servis de réseau d'expertise**. Il est applicable dès son approbation en Conseil Municipal, à l'ensemble des opérations de constructions de logements sociaux ou privés**, sur tous les terrains situés dans les zones de centralité village concernées par l'habitat collectif.

● **Les changements effectifs en résumé :**
- **Evolution** à la marge en cœur de village et le long des RD des gabarits de construction
- **Adaptation** au site de quelques polygones de constructibilité
- **Intégration** d'un référentiel temporel du développement villageois échelonné horizon 2030
- **Incorporation** des règles GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et protection inondations)
- **Correction** de certains emplacements réservés

Sans changement d'orientations ni de prescriptions réglementaires

Beaucoup de paramètres entrent en jeu :

- ☐ **Prise en compte** des trames vertes et bleus.
- ☐ Du PLH (Plan Local d'Habitat), des PDU (plan de déplacement urbain).
- ☐ **L'obligation pour toutes les communes de plus de 3500 habitants** de construire du logement à caractère social.
- ☐ **Le respect de la mixité sociale** et prenant en considération toutes les catégories socio-professionnelles.
- ☐ **La protection de l'environnement, de la forêt,** des cours d'eau, des paysages naturels, des terres agricoles.
- ☐ **La fin de la** consommation du foncier au sein des espaces naturels.
- ☐ **Le développement du petit commerce, des services.**
- ☐ **Le respect des engagements en matière de développement durable.**
- ☐ **L'imposition des règles de stationnement (emplacements réservés)** en souterrain et en surface en nombre suffisant.
- ☐ **La prise en compte de la sécurité,** des personnes et des biens.
- ☐ **L'intégration des risques naturels** des règlementations, relative à la prévention des incendies et des inondations.
- ☐ **L'anticipation de l'organisation de la constructibilité** des parcelles
- ☐ **La réservation** des E.R, permettant la création de pistes cyclables, de trottoirs, d'aires de jeux, de sociabilité et de liaison inter quartiers.
- ☐ **L'attention portée à l'aspect extérieur des façades en construction.**
- ☐ **La prise en compte des chemins existants** et l'avenir que nous souhaitons leur donner.
- ☐ **Autant d'enjeux, de situations, d'objectifs divers,** tous différents à intégrer, à gérer, à prescrire

LOGEMENT SOCIAL

Malgré les **90 logements sociaux**, la commune doit encore en réaliser **360**.

Le Rouret paye une amende de **160 000 €** par an, prélevée sur votre impôt local.

Le P.L.U est là pour régir tous ces sujets de développement et surtout ceux qui concernent l'habitat et le respect des diverses utilisations de l'environnement naturel.

Il est **l'outil d'aménagement et de planification qui définit l'utilisation de chaque zone du** territoire communal, il permet de contrôler et d'accompagner le développement local.

Le P.L.U est bien sûr préparé par vos Elus, avec l'aide d'un bureau d'études agréé et donc spécialisé pour ce qui concerne sa mise au point technique et accompagné par **les conseils de la D.D.T.M.**

Les services d'Etat et personnes publiques associées, servent également de réseaux d'experts.
En résumé cette modification de droit commun **porte essentiellement sur la volonté de préciser et d'enrichir notre document communal** du droit des sols.

CENTRE VILLAGE

PROTECTION DES PIÉTONS

Pour la sécurisation des piétons, des améliorations conséquentes sont en voie de concrétisation :

- Avec la reconfiguration du carrefour central RD 2085 Route d'Opio, associé à un large trottoir promenade arboré, allant de la Mairie jusqu'à celui déjà existant venant de la pharmacie.
- Trottoir promenade, qui viendra en dernier chainon manquant, relier, tout le cheminement piétons, descendant du collège, anticipé et réalisé, dans un passé récent, pour assurer une logique de liaison piétonne, sécurisée, avec le cœur du Rouret.
- Toujours pour la circulation protégée des piétons, toutes générations confondues, nous avons en programmation établie, pour fin 2023, début 2024 :
- La création de la nouvelle voie d'entrée routière au village, (qui permettra de piétonniser définitivement l'accès routier actuel qui longe la place).
- L'élargissement des chemins des pierres de Moulin et des Comtes de Provence, la réalisation de trottoirs allant des écoles, vers les nouveaux quartiers d'habitation.

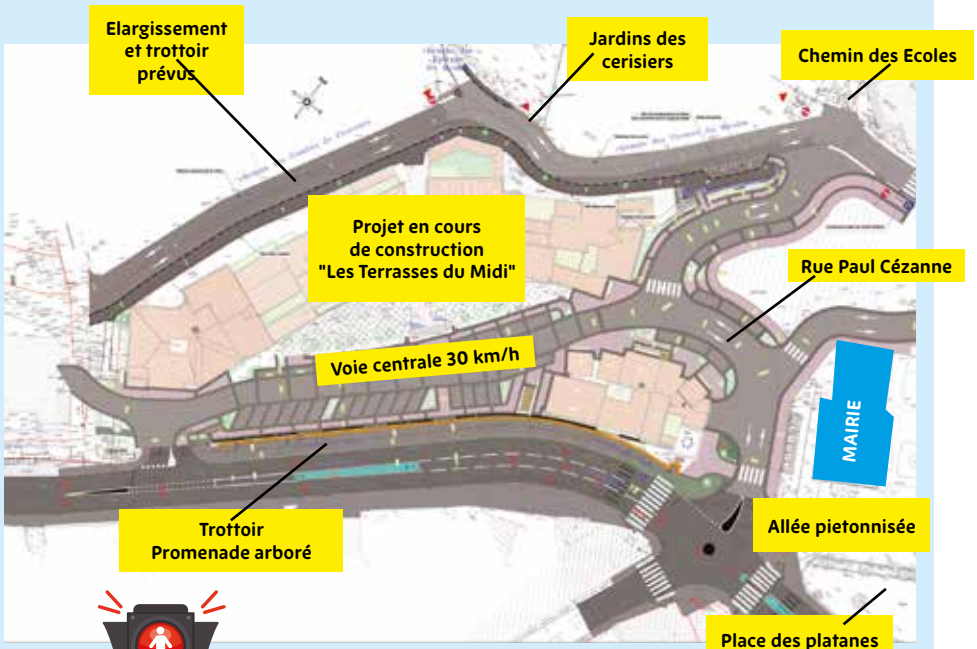

En présence de M. le Sous-Préfet Jean-Claude GENEY, le Maire Gérald LOMBARDO, son Conseil Municipal, le collectif Rouret Action Planète et la petite Zoé, née sur le Rouret en 2022.

PLANTATIONS, NICHOIRS, MANGEOIRES
UNE COMMUNE MOBILISÉE POUR LA BIODIVERSITÉ

• Plus de 70 nichoirs ont été installés sur la commune
• Une cinquantaine d'arbres fruitiers plantés en verger sur la propriété communale du Bois

La commune du Rouret n'a pas attendu que l'environnement et le développement durable soient tendance. Dès 2001, la nourriture à la cantine communale était 100% bio et, en 2020, a été créé le collectif citoyen « Rouret Action Planète ». Cette année, **Le Rouret continue ses investissements en faveur de la nature et donc de votre qualité de vie.**

Ainsi, la municipalité a décidé, tout d'abord, de planter une cinquantaine d'arbres fruitiers sur une parcelle du bois communal, en contre-haut de la bergerie. Sur près de 5 000 m², vous pourrez découvrir des pommiers, figuiers, pêchers, jujubiers, noyers...

Une belle idée de promenade en famille afin d'apprendre aux plus jeunes le nom de ces différents arbres fruitiers. Voici pour la flore. Mais il y a également la faune qui ravira tout le monde. Plus de 70 nichoirs ont ainsi été installés :

- **39** nichoirs pour les petits oiseaux (passereaux, mésanges, rouge gorge, bergeronnettes…)
- **9** nichoirs pour rapaces nocturnes (dont 5 pouvant aussi servir pour la huppe fasciée)
- **25** abris faune sauvage : chauves-souris, loirs, écureuils roux.
- **4** gîtes insectes pour abeilles solitaires. (les écoliers seront associés à l'installation de 3 d'entre eux).

Enfin, **5** mangeoires remplies de graines sont à la disposition des oiseaux de jardins. Vingt-cinq abris sont également disponibles pour la faune sauvage comme les chauves-souris, les loirs ou les écureuils roux.

Cette opération - d'un coût de 42 000 euros - a été subventionnée à 80 % par l'État.

UNE PETITE GORGÉE ?

Les animaux, petits et grands, sont comme nous : ils ont besoin d'eau pour vivre. Particulièrement quand les températures sont élevées. Donc nous pouvons tous faire un petit geste pour eux. Dans votre jardin, sur votre balcon ou votre terrasse, sur un rebord de fenêtre et même sur votre lieu de travail, pensez à laisser une coupelle ou un petit bol avec de l'eau. Un petit point d'eau aidera beaucoup les oiseaux et les plus petits animaux à boire une gorgée car souvent ils prennent des risques pour accéder à un point d'eau ; des risques qui, parfois, leur sont fatals.

MISSION HÉRISSONS

On ne le sait pas toujours mais le hérisson joue un rôle crucial dans la biodiversité et aide à préserver l'équilibre des espaces verts. C'est, en effet, un bon chasseur de limaces, de sauterelles, de criquets, d'escargots, de hannetons, de mille-pattes ou encore de charançons. Il est même capable de s'attaquer aux vipères. Pour aider ce petit mammifère à rester sur la commune, la municipalité a organisé une "mission hérisson" : 25 kits composés d'un gîte igloo, d'un passage inter-jardins à installer sur les clôtures et d'un abreuvoir en céramique, ont été distribués à des habitants lors d'un jeu concours organisé en septembre dernier lors de Festi'Bio ; un kit a également été installé à l'école communale.

EXTINCTION DES FEUX !

Depuis mars 2022, afin de réduire la pollution lumineuse et la consommation d'énergie, l'éclairage public est éteint entre 23 h et 6 h du matin. **Sauf la traversée de la route départementale**. Conséquence notable : on peut apercevoir des animaux, comme des renards et des blaireaux, qui se promènent la nuit puisqu'ils ne sont plus dérangés par la lumière.

LES BLAIREAUX, UTILES ET PAS RASOIR !

Animal méconnu et parfois mal-aimé…

Dans le prolongement de la 2e journée mondiale du blaireau, une action de sensibilisation sera menée en septembre auprès des écoliers en partenariat avec l'association ASPAS.

www.aspas-nature.org/nos-combats/blaireau/

CHOISISSEZ LES BONNES PLANTES

Vous aussi, vous pouvez faire un geste pour la biodiversité en plantant dans votre jardin des arbres qui supportent la sécheresse et demandent donc moins d"arrosage, tout en offrant des baies ou des fruits aux oiseaux.

Voici quelques exemples :

- **Le micocoulier :** racines profondes, pas de maladie, baies noires bonnes pour les oiseaux,
- **L'arbousier :** très bons fruits (y compris pour les humains) mais attention l'arbuste ne supporte pas les embruns,
- **L'eleagnus,** très bel arbuste d'ornement que l'on peut tailler comme l'on veut, arbuste mellifère il produit un parfum extraordinaire en septembre et des petites baies,
- **L'immortelle** de Corse et d'Italie,
- **La teucrium flavum,** très résistante à la sécheresse, belles fleurs jaunes que les abeilles adorent.

SUS AU FRELON ASIATIQUE

Depuis la mi-avril et jusqu'au 8 décembre, le département des Alpes-Maritimes reconduit son dispositif annuel de lutte contre la prolifération du frelon asiatique. Si vous avez repéré un nid actif chez vous, vous pouvez le signaler soit par téléphone en appelant le **numéro vert 0 805 460 066**, ou sur le site **mesdemarches06.fr**

L'intervention se fait en deux phases : une expertise pour confirmer la nature du nid puis la destruction. Le délai estimé de l'ensemble de ces deux interventions est de 5 à 10 jours.

SÉCHERESSE/INCENDIE SOYONS TOUS VIGILANTS

Ce n'est un secret pour personne, le débit des cours d'eau et des nappes phréatiques est anormalement bas pour la saison, les assecs ont une précocité d'environ trois mois par rapport à la normale et le manteau neigeux qui est déficitaire de 60% par rapport à la moyenne font que le tension sur la ressource en eau est forte sur l'ensemble des Alpes-Maritimes.
Autrement dit, la situation est préoccupante d'autant plus qu'arrive la saison estivale qui se traduit par une multiplication de la population et donc une augmentation importante de la consommation d'eau. Autant de raisons qui ont poussé le préfet des Alpes-Maritimes à placer les Alpes-Maritimes en "alerte sécheresse" au moins jusqu'au 30 octobre prochain.

CE QUE VOUS NE DEVEZ PLUS FAIRE

Il est désormais interdit :
d'arroser en journée (entre 8h et 20h), de laver sa voiture ou son bateau (les stations professionnelles équipées de matériel haute pression et de système de recyclage d'eau restent autorisées)
de laver les voiries, terrasses et façades à grande eau, de remplir les piscines privées (à l'exception du premier remplissage à condition que le chantier ait démarré avant le déclenchement des premiers stades de restriction d'eau), en revanche **leur mise à niveau reste autorisée**.
Ces mesures de restriction d'eau s'appliquent à tous, à l'exception des usages prioritaires liés à la santé, la salubrité et la sécurité civile.

Bien entendu, les services de l'Etat vont procéder à des contrôles réguliers et tout contrevenant s'expose une contravention de cinquième classe : 1 500 euros d'amende pour une personne physique, 6 000 euros pour une personne morale.

Le préfet des Alpes-Maritimes appelle dès à présent les maralpins à un usage responsable de la ressource en eau pour éviter un durcissement des mesures de restrictions de l'usage de l'eau.

LE DÉBROUSSAILLEMENT, UNE OBLIGATION LÉGALE

Les feux de forêts sont une des conséquences de la sécheresse. Pour lutter contre les feux mais aussi protéger sa maison et sa famille, il existe une solution : le débroussaillement :
Le débroussaillement n'est pas une option mais une obligation.
Le Rouret est doté d'un Plan de Prévention des Risques Incendies et Feux de Forêt (PPRIF) qui détermine les zones exposées au risque feu de forêt que vous pouvez consulter en mairie.
Rappelons cependant que vous devez débroussailler :

- **50 mètres** autour de toute installation
- **100 mètres** autour de toute installation en dehors du village
- **en zone urbaine :** obligation de débroussailler l'intégralité de la parcelle supportant ou non un bâtiment.

Concernant les abords des voies privées, le débroussaillement est obligatoire sur une profondeur de 10 m et d'une hauteur de 4 m le long de ces voies afin de permettre aux engins de secours de pouvoir circuler sans problème.

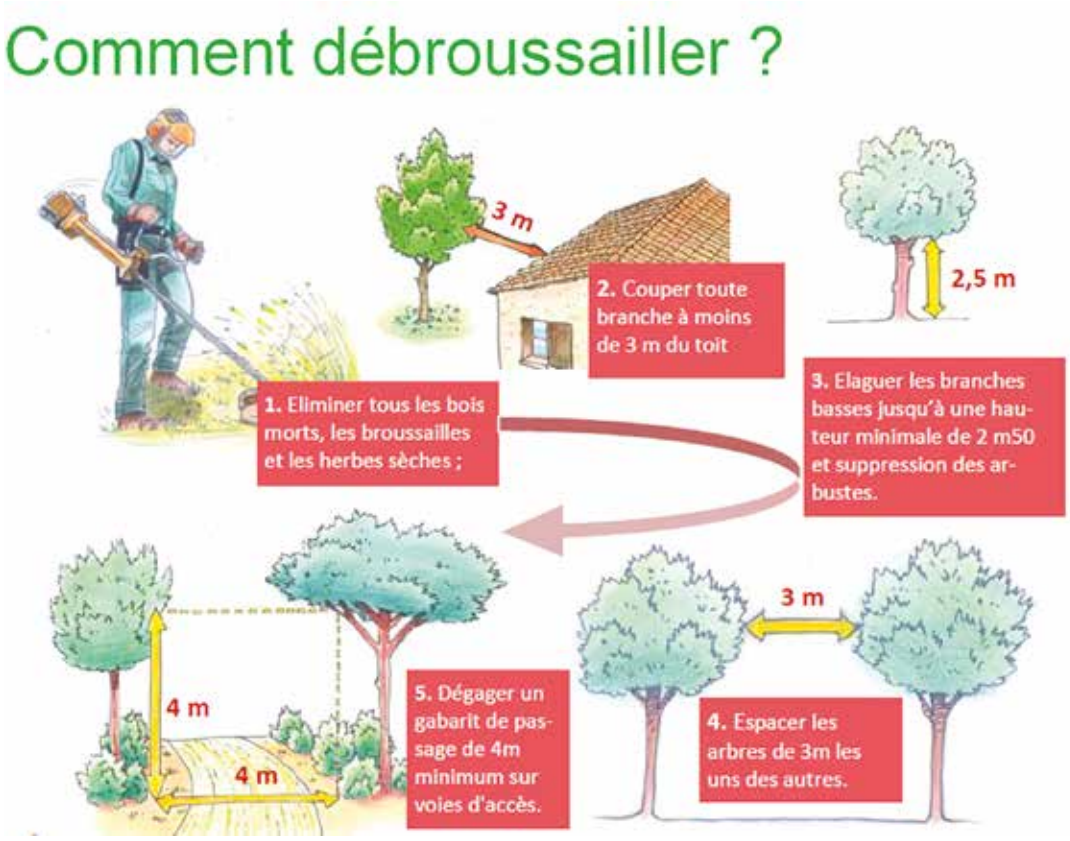

QUE FAIRE EN CAS D'INCENDIE ?

- Appelez le 18 et restez calme
- Donnez votre nom et votre adresse précise, le quartier ou le lieu-dit du départ du feu
- Indiquez le meilleur itinéraire pour y parvenir plus vite

Si possible, vous pourrez également préciser aux pompiers la couleur de la fumée, le type de végétation qui est en train de brûler et l'importance du sinistre, votre numéro de téléphone pour que les sapeurs-pompiers puissent vous rappeler s'ils ont besoin d'un complément d'information. Ne raccrochez pas avant d'avoir fourni tous ces renseignements et restez sur place jusqu'à l'arrivée des secours. Enfin si vous voulez en savoir plus sur ce sujet, vous pouvez consulter la rubrique "Prévention des feux de forêt" sur le site de la préfecture 06.
www.alpes-maritimes.gouv.fr

LE DÉBROUSSAILLEMENT, C'EST QUOI EXACTEMENT ?

Le débroussaillement doit être effectué au plus tard le 1er juillet, dernier délai réglementaire. Rappelons que le brûlage est interdit selon l'arrêté préfectoral 2014-452 du 10 juin 2014.
Selon le code forestier, le débroussaillement est la destruction de broussailles et des bois morts, la suppression des végétaux dépérissant ou ayant une densité excessive ainsi que **l'élagage des sujets concernés.**

Plus précisément :

- **Les arbres dont les cimes sont trop proches du toit** ou des murs (inférieur à 5 mètres)
- **Les petits arbustes** situés sous les grands arbres
- **Les végétaux** regroupés (bruyères, cistes, myrtes, mimosas, lentisques)
- **Les végétaux** morts ou très secs
- **Les branches** basses des arbres
- **Les herbes** sèches

Rappelons que débroussailler est une nécessité pour, en premier lieu, se protéger, protéger sa maison, son terrain et ses biens. Mais le débroussaillement permet également de limiter la propagation du feu, diminuer son intensité, protéger la forêt et faciliter le travail des sapeurs-pompiers.

Comme le débroussaillement est obligatoire, si vous ne respectez pas l'arrêté préfectoral du 19 juin 2002 portant obligation de débroussaillement autour de l'habitation, vous vous exposez notamment à une amende de 30 € m² et à des poursuites judiciaires.

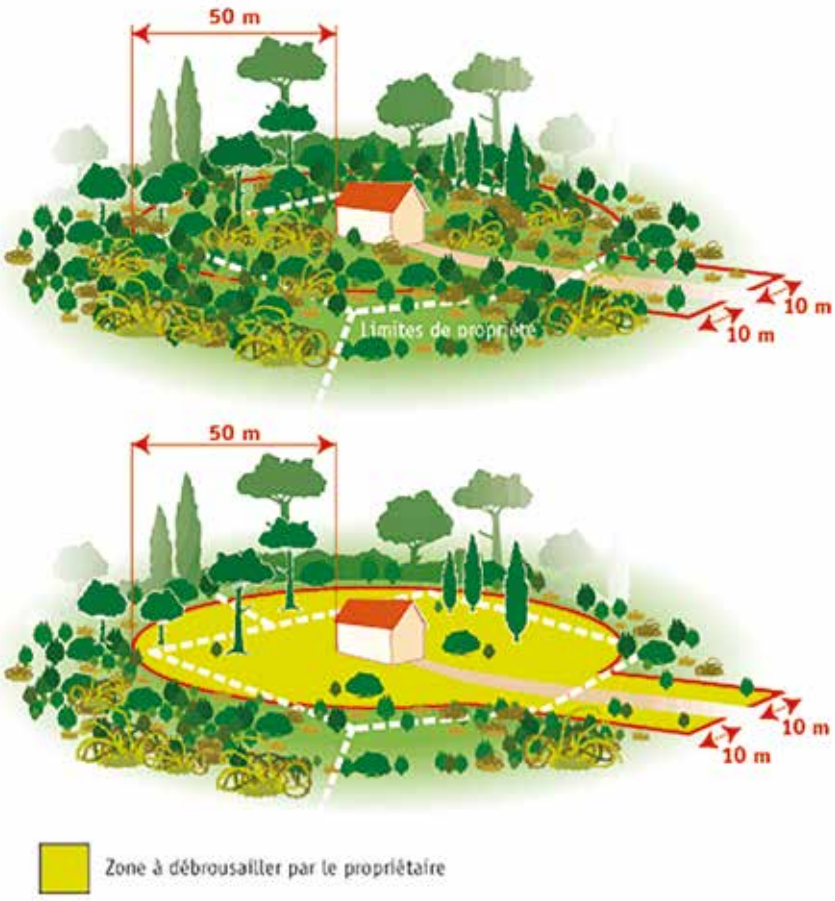

ÉCOLOGIE

La loi climat, résilience de 2021, va imposer à l'horizon 2025, **l'objectif Z.A.N.**

Z.A.N
Zéro Artificialisation Nette des sols.

Le but de l'objectif Z.A.N : entrer dans la sobriété foncière.

L'objectif Z.A.N : renforcera l'obligation de construire des bâtiments en hauteur et non plus en étalement urbain. Nette des sols.

L'application du Z.A.N demandera à nouveau une évolution des documents P.L.U.

Les propriétés sur lesquelles sont installées des zones constructibles restent des propriétés privées. Chacun est libre d'en disposer à sa guise.

LE
SAVIEZ -

Le P.L.U, Plan Local d'Urbanisme, reste le document de planification communal, il suppose l'avenir à horizon 15/20 ans.

LE

Pour éviter la prolifération d'un urbanisme anarchique des règles et prescriptions existent dans le respect des lois.

Des règles et obligations de hauteur, largeur, % d'emprise au sol, de longueur de bâtiments, sont imposées sur toute nouvelle construction.

E

VOUS ?

PLU

Pour tout habitat collectif :

• 1.5 places, par logement de 30 m²
• 2 places, par logement de plus de 30 m²
• 3 places par logement de plus de 80 m²
• 1 place visiteur par logement

Le P.L.U du Rouret en centre village et le long des RD, préfigure des **polygones d'implantation**.

Ces polygones indiquent **les zones constructibles à respecter**.

Les emplacements réservés dit E.R sont facultatifs et éventuellement achetés par la commune lors d'une construction ou d'une transaction.

Ils n'existent que pour souligner l'intérêt à agir de la commune.

BÂTIR NOTRE AVENIR
SUR LA RICHESSE DE NOTRE PASSÉ

"Volonté de préserver, de valoriser et de réhabiliter le petit patrimoine confidentiel de la commune". Voici trois exemples de ce "petit" patrimoine qu'il est bon de préserver.

PONT ROMAIN

RÉHABILITATION EN PIERRES DE TAILLE

Chemin de Beaume Robert se trouve un pont que l'on appelle communément "pont romain".
Les travaux de réhabilitation de l'ouvrage ont été confiés à un agent de services techniques de la commune. Un homme habile de ses mains puisqu'il s'agit de reconstruire le pont en pierres de taille. Chacun le sait, rien ne se perd, tout se transforme : c'est donc avec des pierres récupérées que l'ouvrage a été réhabilité.

ÉGLISE SAINT-PONS

UN NOUVEAU TABLEAU

En 2016, la municipalité a lancé un plan pluriannuel pour la rénovation de l'église Saint-Pons afin de la mettre en valeur. Deux bonnes nouvelles cette année pour ce bâtiment religieux. Tout d'abord, des travaux d'isolation de la sacristie et la rénovation du carrelage sont en cours.
Ce magnifique tableau de la Nativité est l'œuvre du peintre Tiburce qui l'a réalisée spécialement pour l'église Saint-Pons.

BEAUME ROBERT

LE LAVOIR EN CHANTIER

La commune a déjà réhabilité trois lavoirs : Saint-Pons, Troussane et Reinards. Depuis quelques semaines c'est au tour de celui de Beaume Robert de retrouver une certaine jeunesse.
Le lavoir Beaume Robert n'était plus utilisé depuis fort longtemps. Il a donc fallu, en premier lieu, réhabiliter les abords c'est-à-dire restaurer les murs en pierre.
Le coût total de la réhabilitation du lavoir de Beaume Robert est de 116 875 euros. La commune a obtenu deux subventions pour ce chantier : 70 125 euros de l'Etat et 23 375 euros du Département des Alpes-Maritimes.

LES ATELIERS DE PARTAGE DU ROURET

Alice Zeroual Pomero, première adjointe

GRÂCE AUX ENFANTS, ON PEUT CHANGER LES CHOSES.

Elue pour la première fois conseillère municipale en 1995, elle est première adjointe de la commune depuis 2001. Juriste de formation, Alice a beaucoup œuvré dans le social, et le travail ne manque pas !
Alice a, depuis longtemps, une autre idée en tête qui devrait se concrétiser à la mi-septembre : un atelier de partage. Elle nous en dit plus…

Vous vous épanouissez dans cette fonction de première adjointe en charge des affaires générales ?
Oui ma mission est de trouver des solutions et débloquer des situations, ce qui correspond pleinement à ma vocation de solidarité…

Comme ce nouveau projet…
En effet, il s'agit d'ateliers de partage. Dans notre local, nous ferons de l'intergénérationnel avec des ateliers culinaires entre les personnes âgées et les enfants de l'école et du centre de loisirs, des ateliers manuels (couture, limonade, tisanes, confitures, sirops de fruits, levain pain) mais aussi découverte d'aliments naturels (les plantes, produits ménagers, savons, dentifrice)... En gros, faire de la récup' et de la transformation (customisation de petits mobiliers, pâlettes…).

Où ces ateliers se dérouleront-ils ?
Nous avons trouvé un local communal : la maison des associations qui est sur la place du village. Avec la cuisine du Comité des fêtes, nous pourrons faire des ateliers culinaires avec une dizaine de personnes dans cette pièce-là et la salle des associations permettra aux gens de se rencontrer et participer aux autres ateliers.

Comment cette idée vous est-elle venue ?
La surconsommation m'inquiéte et je trouve qu'il y a des millions de choses qui se perdent. Par exemple, on voudrait organiser des cueillettes solidaires pour récupérer les fruits dans le bois communal et chez les particuliers qui ont des fruits à donner, les transformer en confiture, mais aussi des balades botaniques pour faire connaître les différents arbres, etc.
Pour nous il n'est pas question de gagner de l'argent avec ces cueillettes et les confitures mais plutôt de les donner à celles et ceux qui en ont besoin au travers d'associations solidaires.

Qui pourra participer à ces ateliers ouverts à tous?
Les personnes âgées comme je l'ai dit mais il y a aussi de jeunes couples qui sont très intéressés, ne serait-ce que pour apprendre à préparer un coulis de tomates par exemple. Mais on pourra aussi aider les enfants à faire leur Granola. Le but c'est de ne plus acheter des produits transformés mais de les faire. Il faudra bien entendu s'inscrire et venir avec les ingrédients : pour un coulis, il faudra apporter ses tomates.

Vous comptez aussi impliquer les enfants de la commune ?
Oui, nous allons faire beaucoup d'ateliers avec les enfants du centre de loisirs, d'autant plus qu'ils jouent complètement le jeu par rapport à l'écologie. Il y a quatre cents enfants scolarisés et l'été on a plus d'une centaine d'enfants au centre de loisirs donc il y a des messages à faire passer. Grâce à eux, on peut changer les choses.

Expression libre .....

Chères Rourétanes,

Chers Rourétans,

Un village est beau par ses sites, pour l'impression qu'il donne quand on y entre : alignement d'arbres, trottoirs, absence ou minimum de panneaux publicitaires, état de la voirie, des espaces verts, qualité architecturale de ses constructions, de ses écoles et de ses services.

Le Rouret peut être fier de cela et de ce que chacune et chacun lui apportent pour ce qui est de son état d'esprit positif, amical et heureux, dont notre village a besoin pour se développer harmonieusement, dans le sens de l'intérêt général.

Intérêt général dirigé vers ce qu'il convient de développer, en priorité avant de répondre à l'assouvissement de demandes d'automobilistes, ou aux désirs individuels de quelques personnes.

Solliciter la suppression des feux tricolores, des giratoires et demander la création de pistes cyclables, en traversée de village, pour permettre aux voitures d'aller plus vite et aux vélos de ne plus s'arrêter, c'est satisfaire des attentes allant dans le sens du « tout voiture » en faisant ainsi abstraction de la sécurité des piétons.Pour notre part, nous portons des idées plus larges de pacification de la route départementale.Afin de répondre à ce genre de demande nécessitant l'élargissement des plateformes de carrefours et de routes, il faut d'abord parvenir à acquérir, les surfaces de terrain des propriétés riveraines, puis procéder, aux démolitions, aux terrassements, entreprendre des travaux colossaux, et engager les finances communales, bien au-delà de leurs capacités.

Partir en quête du tout voiture et d'une fluidité du trafic serait la pire des choses en matière de sécurité des piétons et de tous les enfants traversant chaque jour, la grande route.

Le maintien des feux tricolores met en protection tous les piétons grâce à la réduction de la vitesse et la régulation du flot des véhicules lourds et légers qui empruntent de plus en plus nos axes routiers quotidiennement.

Sûrs qu'il est bon, de demander de temps à autre, une pause aux flux routiers incessants, pour traverser sans crainte.

Soyez assurés de notre plus grand dévouement et sollicitude pour le bien de tous.

Bien à vous.

Groupe Majoritaire, le Rouret au Cœur.

ENSEMBLE
LE ROURET AU CŒUR

Chers Rourétans,

Dans l'enquête publique :

1. vous avez rejeté l'urbanisation à outrance : le «blockhaus» cristallise votre indignation.

Comment les élus de la majorité ont-ils autorisé ce projet mal intégré dans l'environnement ?

Quelle qualité de vie réserve-t-on aux occupants de cet immeuble surplombant la départementale et son futur rond-point ?

Rond-point, maintes fois demandé par notre groupe, avec pour toute réponse : «Tant que je serai là, il n'y aura pas de rond-point !»

2. vous avez dénoncé : «une thrombose de la circulation dans la traversée du Rouret» : nous considérons qu'il y a urgence à favoriser des déplacements plus propres.

Nous avons insisté sur le développement de la sécurité des piétons et des cyclistes mais nous nous sommes heurtés à des élus totalement fermés, considérant que les dépenses d'aménagement étaient disproportionnées par rapport au nombre d'utilisateurs.

M. le maire répète inlassablement qu'il faut laisser aux générations futures le soin de réaliser ces aménagements !

Dans un contexte d'urgence climatique, est-ce responsable de la part d'un maire en place depuis bientôt 30 ans ?

3. vous avez dénoncé : ''la vitesse excessive sur nos chemins et l'élargissement futur des voies, au travers des Emplacements Réservés'' : nous avions demandé un tableau avec l'emprise exacte quantifiée des ER pour chaque parcelle impactée afin que chaque propriétaire puisse être informé et faire valoir son droit de délaissement.

Nous avons voté contre cette Modification car elle n'est pas à la hauteur des défis que nous devons relever au niveau environnemental.

Le Décret n° 2023-173 du 8 mars 2023 définit les notions d'exemplarité environnementale et énergétique d'une construction dans le cadre de la nouvelle réglementation environnementale pour le bâtiment (RE2020).

Il n'y a rien de tout cela dans la Modification du PLU réalisée sans concertation.

La majorité colporte l'idée que nous manipulons les Rourétans, c'est son leitmotiv.

Nous réalisons un travail d'information que nous savons utile à la population au regard des réactions positives reçues. Nous sommes à votre écoute.

Lisez jaimelerouret.fr !

Écrivez-nous :
jaimelerouret@orange.fr

Vos 4 élus.

LE ROURET

LA FIBRE AVANCE

L'installation de la fibre dans la commune avance à grands pas. L'objectif fixé à l'entreprise chargée des travaux est de 1938 prises. Aujourd'hui, 83% des prises sont raccordées. Il reste donc encore quelques semaines de travaux, du moins pour les personnes qui ont accepté la fibre. Certaines l'ont en effet refusée.

ZOU : LA LIGNE 500 DEVIENT LA LIGNE 650

La municipalité est ravie de la mise en service par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur de nouveaux bus car ils sont électriques. Certains d'entre eux assurent même la ligne Nice-Grasse. Cette ligne a changé de numéro : ce n'est plus la ligne 500 mais la ligne 650.

QUI VEUT ACCUEILLIR UN LYCÉEN ÉTRANGER ?

D'Italie, du Brésil, d'Allemagne ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI-Centre Echanges Internationaux. Ils viennent passer une année scolaire, un semestre ou quelques mois au collège ou au lycée, pour apprendre le français et découvrir notre culture. Ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour. Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles.
Luise, jeune allemande de 16 ans, souhaite venir en France pour 6 mois à partir de septembre 2023. Elle fait du judo, joue du piano et aime nager.
Alice, jeune italienne de 16 ans, est passionnée par la culture française. Elle fait du volleyball, de la natation et aime lire et faire du vélo. Elle souhaite venir en France pour 10 mois à partir de septembre 2023.
Cristina, jeune brésilienne de 16 ans, viendra en France pour 10 mois. Elle pratique le taekwondo, fait du ballet et a de nombreux hobbies, dont le design graphique.
Si vous souhaitez accueillir une de ces lycéennes, contactez Vanessa Simon au bureau coordinateur CEI Saint-Malo.
Tél. : 02 99 20 06 14
ou par mail : **v.simon@groupe-cei.fr**

FRANK SPECTOR
De la musique à rayonnement mondial concoctée dans notre village !

Francis Chaillet, plus connu sous le nom de Frank Spector, est un compositeur et éditeur de musique connu en France pour ses collaborations avec des icônes de la scène française telles que Matt Pokora, Amel Bent ou bien encore Soprano. Installé au Rouret depuis bientôt deux ans et marié à la petite-fille de notre ex-maire-adjoint Alain Hugues, il a installé son studio d'enregistrement dans une des maisons historiques de notre village et a réalisé son dernier single, intitulé « La Nuit », est joué par les plus grands DJs de la scène électronique !

"VOISINS VIGILANTS" : DES RÉFÉRENTS DANS CHAQUE QUARTIER

La réunion des « Voisins vigilants » s'est tenue début juin à la salle Mistral du Rouret. Rappelons que cette initiative, soutenue par la municipalité et les Forces de l'ordre locales, vise à renforcer la sécurité des quartiers en mobilisant les résidents pour lutter contre la délinquance, en particulier les cambriolages. Lors de cette réunion, Gérald Lombardo, maire du Rouret, assisté de M. Chesta, adjoint délégué à la Sécurité, ont accueilli le Major Guidi et l'adjudant-chef Azaiz, respectivement commandant de la brigade territoriale autonome de Roquefort-les-Pins et son adjointe, ainsi que le chef de poste Muller de la police municipale (PM) de notre ville. Ensemble, ils ont discuté des moyens afin d'améliorer la collaboration entre voisins vigilants et les forces de l'ordre.
Le maire a souhaité que le nom du référent de chaque secteur soit connu de la population : des flyers seront distribués dans les boîtes aux lettres des habitants. Par ailleurs, le Chef de la police municipale (PM) a proposé la création d'un compte WhatsApp dédié aux « Voisins vigilants ». Ce groupe servira de plateforme de communication entre les référents et la PM. Cette initiative favorisera une transmission rapide et efficace de l'information entre les voisins vigilants et les forces de l'ordre, renforçant ainsi la réactivité en cas d'incident ou de situation suspecte.
"En encourageant la solidarité et la vigilance entre voisins, nous renforçons notre capacité collective à prévenir les infractions et à protéger nos quartiers", estime le maire.
Pour devenir « voisin vigilant », contacter la PM qui vous mettra en relation avec le référent de votre quartier 04 93 77 37 83.

HUILE D'OLIVE : DEUX ROURETANS MÉDAILLÉS

Le Rouret a accueilli le 16e concours oléicole départemental des produits AOP organisé par la chambre d'Agriculture et le syndicat interprofessionnel de l'Olive de Nice.
Deux oléiculteurs de la commune ont été honorés : Julien Frère a reçu une médaille d'or pour son huile d'olive AOP Nice et son père, Jean-Philippe Frère, s'est également vu décerner une médaille d'or pour sa pâte d'olive AOP Nice ainsi qu'une médaille d'argent pour ses olives AOP Nice.
Une belle reconnaissance de leur travail par le jury, composé de personnes issues de la filière et de chefs cuisiniers.

LES NOUVEAUX COMMERÇANTS

BIOCOOP ARRIVE : UN MAGAZIN DE PRÈS DE 500 M² AU CŒUR DU VILLAGE.

Biocoop est une coopérative qui fédère un réseau d'entrepreneurs indépendants militants. Florence Py, co-gérante, a répondu à nos questions…

Qui êtes vous ? Qu'est-ce qui vous anime ?

Fred et moi, portons un projet qui a du sens, en plus de gérer une entreprise locale et à taille humaine. Biocoop, c'est en effet bien plus qu'un commerce : c'est un projet de société.

Pourquoi le Rouret ?

Lorsque la mairie du Rouret nous a contactés il y a 2 ans pour nous présenter son projet de création d'un cœur de village, nous avons été séduits. Le Rouret est un village engagé dans la Bio depuis très longtemps, pionnier d'une cantine scolaire 100% Bio. Il y a aussi, au Rouret, une culture du bien-manger et une sensibilité forte aux produits locaux.

Le magasin du Rouret ?

Notre magasin a l'ambition d'être un lieu de vie, d'échanges et de partage au cœur de ce nouveau centre village. C'est une entreprise de l'économie Sociale et Solidaire avec une équipe joyeuse, dynamique et engagée, composée de 8 personnes dont 2 boulangers. Pour notre magasin du Rouret, nous souhaitons mettre en avant notre belle offre des métiers de bouche ! Il y a aura la possibilité de se restaurer sur place avec une vente à emporter puisque nous installerons quelques tables devant le magasin.

"LA COIFFURE AUTREMENT"

Christelle Perona, nouvellement installée dans notre village, vous accueille dans une ambiance chaleureuse et naturelle dans son salon de coiffure. En étant à votre écoute, elle révélera votre beauté en faisant de votre bien-être sa priorité. Soucieuse de votre santé et de la sienne, tout comme celle de notre planète, elle exerce son métier dans une démarche éco-responsable. Les produits (colorations, mèches, shampooing, soins,...) sont tous organiques, naturels. Ses partenaires couleurs sont Gaïa, Rodolphe & Co et elle s'engage au recyclage de vos cheveux en partenariat avec Capillum. Christelle Perona exerce la coiffure mixte, colorations, mèches minérales, colorations végétales, coupe de cheveux énergétique, coupe sensorielle et aussi différents massages crâniens, des rituels selon vos besoins capillaires. Un moment cocooning juste pour vous, du mardi au vendredi, de 8 h 30 à 18h et le samedi de 9h à 13h. Vous pouvez la contacter au **06 13 97 32 65** et son site internet **www.christelle-perona.fr**

"COCOTTE", UN NOUVEAU RESTAURANT AU VILLAGE

Les avis sont unanimes sur Internet : délicieux !

On ne peut donc être que ravi de l'ouverture au début du mois d'avril d'un nouveau restaurant au village, la "Cocotte". En quelques jours à peine, la chef Sophie Ly, et son compagnon, Sébastien Duquesne, en salle, on su faire apprécier leur cuisine et leur convivialité. Il s'agit d'un restaurant de cuisine traditionnelle, de terroir, avec une inspiration orientale. Ces deux épicuriens aiment la bonne cuisine et la déco et cela se voit dans l'aménagement du restaurant. Un sommelier avec une belle cave complète agréablement le plaisir de la découverte culinaire.

L'équipe de la « Cocotte »,198 Chem. des Comtes de Provence, vous attend du mardi au samedi, midi et soir ainsi que le dimanche midi. **Pensez à réserver au 04 93 77 51 76.**

AB DÉCORATION

Au 104 route de Nice, Aurélia Bouchenino, a ouvert la boutique "AB Decoration" qui propose des objets déco. Vous y trouverez des canapés, sur mesure ou non, et de nombreux objets pour embellir votre intérieur. Et comme Aurélia Bouchenino est également architecte d'intérieur, elle propose des plans ainsi que le suivi pour une installation clés en main.

Vous pourrez en savoir plus en allant sur son site : www.aurelia-bouchenino.com ou en la constant par téléphone au **06 50 02 29 94**

VIDE GRENIERS
Dimanche 27 août 2023,
de 8h à 18h
Place de la Libération
Vide-greniers organisé par le centre de loisirs : L'Ecole Buissonniere.
Informations en Mairie
04 93 77 20 02
www.lerouret.fr

FORUM DES ASSOCIATIONS
Samedi 9 Septembre 2023,
de 9h à 15h
Place de la Libération
Venez découvrir les associations Rourétanes et faites le plein d'activités pour petits et grands....
Entrée libre et gratuite,
Informations Mairie du Rouret
04 93 77 20 02
www.lerouret.fr

SPECTACLE HUMOUR MATHIEU MADENIAN « UN SPECTACLE FAMILIALE »
Samedi 23 septembre 2023,
20h30
Théâtre Municipal du Rouret
Mathieu MADENIAN présente son nouveau spectacle.
Sans artifice en jean et baskets blanches, et dans le plus pur style stand up, il a cette fois décidé de nous parler de la famille, avec tout ce que cela implique de vexations mal digérées, de dîners alcoolisés, et de jalousies fraternelles.
Ces névroses Mathieu MADENIAN essaye de les guérir dans cette hilarante introspection. Il aurait pu parler de tout cela à son psy.
Mais il s'est rendu compte que cela lui faisait plus de bien de les partager sur scène. Ça lui permet aussi de rembourser son emprunt ...
Mise en scène **Kader AOUN**
Réservations en Mairie
04 93 77 20 02
Tarif Normal : 25€
www.lerouret.fr

JOURNÉE VINTAGE ROCK IN ROURET
Dimanche 24 septembre 2023,
de 10h à 19h
Place de la Libération
L'occasion de revivre le meilleur des années Rock'n Roll avec concerts, des stands d'objets vintage, vêtements, déco, vinyles...le tout dans une ambiance festive et conviviale pour profiter des derniers jours de l'Été.
Entrée libre
Informations Mairie du Rouret
04 93 77 20 02
www.lerouret.fr

FESTIBIERE
Samedi 7 Octobre 2023,
de 10h à 23h
Place de la Libération
Une journée et une soirée festive d'automne où la bière et les produits du terroir sont mis à l'honneur dans une ambiance musicale. Au programme, repas et music live.
Informations et réservations en Mairie du Rouret
04 93 77 20 02
www.lerouret.fr

OCTOBRE ROSE
Samedi 14 octobre 2023
de 10h à 17h
Place de la Libération
Le Rouret se mobilise et s'habillera de rose pour une journée à la fois d'informations et conviviale. Conférence, témoignages, espaces bien-être, découvertes, restauration...une journée tournée vers le positif au profit de l'action « une Rose une Caresse ».
Entrée libre
Informations Mairie du Rouret
04 93 77 20 02
www.lerouret.fr

SAVEURS D'AUTOMNE
Samedi 14 octobre 2023
de 10h à 17h
Le Marché de Nos Collines
A l'occasion des 20 ans de la coopérative Agricole, le Marché des Collines en association avec la commune célébrera l'automne et ses produits autour d'un marché et d'animations.
Entrée libre
Informations Mairie du Rouret
04 93 77 20 02
www.lerouret.fr

BŒUF THÉÂTRE
Samedi 21 octobre 2023
à 20h30
Théâtre Municipal du Rouret
LES ZABLOCKS
C'est du grand spectacle explosif pour nous réveiller les oreilles, le cœur et les zygomatiques !
Réservation : 06 43 44 38 21

HALLOWEEN
Mardi 31 octobre 2023,
19h
Théâtre Municipal du Rouret
Bal des Vampires pour toute la famille.
Informations et réservations en Mairie du Rouret
04 93 77 20 02
www.lerouret.fr

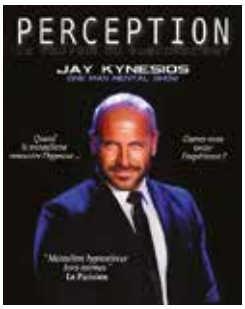

PERCEPTION JAY KYNESIOS : Hypnose et mentalisme
Samedi 18 novembre 2023,
20h30
Théâtre Municipal du Rouret
Un spectacle rempli de surprises, qui vous fera découvrir, à travers des expériences surprenantes de, le monde fascinant de cet hypno-mentaliste hors du commun.
Une expérience 100% interactive qui vous fera découvrir des fonctionnements méconnus de votre cerveau.
Informations et réservations en Mairie du Rouret
04 93 77 20 02
www.lerouret.fr

MARCHÉ DE NOEL
Dimanche 3 décembre 2023
de 9h à 18h
Un marché de la pure tradition
Entrez dans l'univers féérique d'un Noël d'antan en Provence ....
De nombreux artistes, artisans, agriculteurs vous ferons découvrir des produits de qualité, avec des animations et ateliers création tout au long de la journée.
Entrée libre
Informations en Mairie du Rouret
04 93 77 20 02
www.lerouret.fr

J'AIME NOEL
Samedi 16 décembre 2023
de 16h à 22h
Venez vivre en famille l'esprit de Noël autour d'un marché gourmand et artisanal nocturne, ponctué d'animations féeriques.
Entrée libre
Informations en Mairie du Rouret
04 93 77 20 02
www.lerouret.fr